



MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE

Kinshasa, le 12 SEP 2023

SECRETARIAT GENERAL A LA JUSTICE

2<sup>ème</sup> Direction Chargée des Cultes,  
Associations et EUP

N°JUST./SG/20/TK/ 4546 /2023

Transmis copie pour information :

- Son Excellence Madame la Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux ;
- Monsieur le Secrétaire Général à la Justice ;
- (Monsieur le Chef de Division Urbaine de la Justice (Tous) à Kinshasa/Gombe
- Monsieur le Bourgmestre de la Commune de la Gombe à Kinshasa

Objet : Accusé de réception

F.92/55.036

Dos. Asbl : «DYPRAS/RDC»

A Monsieur KWELINTABOBA Salomon,

Coordinateur de l'Asbl dénommée : «DYNAMIQUE POUR LA PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT ET L'ASCENSION SOCIALE» en sigle «DYPRAS/RDC»

Au n°11, Avenue de la Presse, Commune de la Gombe

VILLE-PROVINCE DE KINSHASA/RDC

Monsieur le Coordinateur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre sans numéro du 14 aout 2023, adressée à son Excellence Madame la Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, par laquelle vous sollicitez l'obtention de la Personnalité Juridique en faveur de votre Association Sans but lucratif non Confessionnelle de Droit Congolais dénommée «DYNAMIQUE POUR LA PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT ET L'ASCENSION SOCIALE» en sigle «DYPRAS/RDC» et vous en remercie.

Enregistré sous le numéro **F.92/55.036**, je vous informe que le dossier de votre Association doit être constitué conformément aux prescrits des articles 3,4,5,6,7,8 et 57 de la loi n° 004/2001 du 20 juillet 2001 portant dispositions générales applicables aux ASBL et aux EUP avant sa transmission à Son Excellence Madame la Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux pour la signature de l'arrêté lui accordant la Personnalité Juridique.

Veillez agréer, Monsieur le Coordinateur, l'assurance de ma considération distinguée.

